

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit des assurances privées (4DR2291)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4
Master en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante

STACCHETTI Matthias, Chargé d'enseignement. En fonction des thèmes étudiés, l'intervention de tiers pour des éclairages sur des points spécifiques peut être prévue.

Contenu

Après une introduction permettant de saisir l'importance de l'assurance privée dans la vie professionnelle et privée, la première partie porte sur la technique d'assurance, l'historique et les sources du droit des assurances privées. La deuxième expose l'impact économique de l'assurance et des assureurs privés, la définition de l'assurance et plusieurs délimitations et distinctions, notamment entre assurances privées et sociales, ainsi qu'entre les différents types d'assurances privées. La troisième partie décrit l'entreprise d'assurance et les règles importantes qui la régissent, puis les différentes catégories d'intermédiaires d'assurance, leur statut et leur surveillance. La quatrième et la cinquième parties sont consacrées au contrat d'assurance proprement dit, aux règles applicables à sa conclusion, aux obligations des personnes concernées aux différents stades de la vie du contrat, en insistant sur des points importants tels que les conditions générales, la réticence, la fraude, le recouvrement des primes et les obligations en cas de sinistre. La réassurance et la coassurance sont également abordées. Enfin, la sixième partie traite de la surveillance des entreprises d'assurance par la finma et des mesures administratives et pénales à disposition des autorités pour appréhender les violations commises.

Cet enseignement est principalement basé sur une transmission des connaissances théoriques, illustrée par l'étude de jurisprudences.

Forme de l'évaluation

Examen oral de 15 min, précédé d'un temps de préparation. Les étudiant-e-s peuvent avoir à disposition les textes des lois étudiées, raisonnablement annotés, ainsi que le matériel complémentaire indiqué durant le cours. Tout autre matériel, en particulier les objets connectés, est interdit.

Documentation

Les références bibliographiques sont indiquées en début de cours, et au fur et à mesure de l'enseignement. La documentation est transmise aux étudiant-e-s par le biais du portail de cours Moodle.

Forme de l'enseignement

Cours ex cathedra et exercices.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Développer un raisonnement juridique autour d'un cas concret mettant en œuvre le droit des assurances privées en se plaçant dans le rôle du preneur d'assurance ou de l'assureur
- Identifier et comprendre les principaux enjeux autour du contrat d'assurance et de la surveillance des entreprises d'assurance, ainsi que des intermédiaires
- Défendre sa position tant dans le rôle de l'assureur que de celui de l'assuré

Compétences transférables

- Appliquer ses connaissances à des situations concrètes
- Communiquer efficacement, par écrit et/ou oral, de manière rigoureuse et scientifique